

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 5 JUIN 2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 10

### Date de convocation :

28 mai 2026

### Date d'affichage :

28 mai 2026

L'an deux mille vingt, vendredi 5 juin, à 7 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Claude **VIVENS**, Maire.

**Présents :** Anna **MOLECKA**, William **OSWALD**, Christian **SALZE**, Bernard **SALZE**, Jean-Pierre **VIDAL**, Claude **VIVENS**.

**Excusés :** Muriel **ABERLENC** procuration à Anna **MOLECKA**, Elodie **BRUN** procuration à William **OSWALD**, Estelle **JACQUEMIN** procuration à Bernard **SALZE**, Carine **ROUBAUD** procuration à Christian **SALZE**.

**Absent :** Raymond **FRONTIN**

*Secrétaire de séance :* William **OSWALD**

## OBJET : ADHESION AU SERVICE ARCHIVE DU CDG30

VU l'article L 1421-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 212-6 et L 216-7 du Code du Patrimoine qui précise que les communes et établissements publics sont propriétaires de leurs archives et en assurent la conservation et la mise en valeur,

VU l'article L 212-10 du Code du Patrimoine qui établit que la conservation et la mise en valeur des archives des collectivités territoriales et établissements publics sont assurées conformément à la législation applicable en la matière, sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat,

VU l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui spécifie que les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour la commune,

VU L'article L 452-40 du Code Général de la Fonction Publique, qui autorise les Centres de Gestion à assurer toute tâche administrative et missions d'archivage dans leur ressort territorial, à la demande des collectivités et établissements publics,

CONSIDÉRANT la création d'un service archives par délibération du Centre de Gestion du Gard en date du 24 septembre 1999, destiné à aider les collectivités et établissements publics qui le souhaitent à s'acquitter de leurs obligations, en mettant à leur disposition un archiviste, par le biais d'une convention entre les deux parties, afin d'effectuer des tâches d'archivage selon le besoin de la collectivité (tri, éliminations, classement, inventaire, sensibilisation du personnel etc.),

CONSIDÉRANT la délibération du Centre de Gestion du Gard en date du 14 septembre 2023 qui institue un tarif de 360 euros par jour d'intervention, avec dans un premier temps un diagnostic des archives (gratuit si la collectivité s'engage à au moins une journée d'intervention), et dans un deuxième temps une intervention de l'archiviste pour toute tâche d'archivage dans la collectivité,

2026 - 025

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le **05 JUIN 2026**

ID : 030-213000094-20260605-26\_25RCONVARCHI-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'avoir recours au service archives du Centre de Gestion du Gard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'archivage proposée par le Centre de Gestion du Gard,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **10 VOIX POUR**

VALIDE :

- d'avoir recours au service archives du Centre de Gestion du Gard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'archivage proposée par le Centre de Gestion du Gard,
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Maire,

Claude **VIVENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du **05 JUIN 2026** au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le :

**05 JUIN 2026**